

# MODE D'EMPLOI

Le présent dossier de souscription est composé d'un bulletin de souscription, d'un questionnaire de connaissance client et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Vous devez prendre connaissance de ce document et compléter le bulletin de souscription selon le mode d'emploi ci-dessous et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.

## Partie 1. Identification du Souscripteur (et du Co-Souscripteur)

- Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.
- Vous devez renseigner l'encart relatif à l'attestation de résidence fiscale (le **code NIF** – « **Numéro d'Identification Fiscale** » – figure sur la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu et les avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, à la taxe d'habitation et la taxe foncière).

**En cas de co-souscription, merci de joindre une fiche de connaissance client par souscripteur.**

## Partie 3. Souscription

- Complétez le tableau en indiquant :
  - le **nombre de parts A (NP) que vous souhaitez souscrire** (le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 1 000 parts) ;
  - le **montant de votre souscription (MS)** en multipliant le nombre de parts A par 1,00 € (c'est sur la base de ce montant que votre réduction d'IR de 18% sera calculée) ;
  - le **montant des droits d'entrée (MDE)** en euros (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
  - le **montant total de votre souscription (MT)** en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

## Partie 4. Règlement et livraison des parts

- Ecrivez en toutes lettres le montant total de la souscription (ne pas arrondir).
- Cochez l'une des deux options concernant la livraison de vos parts : soit en nominatif pur chez notre dépositaire (sans frais ni droits de garde), soit sur le compte de titres de votre choix en joignant un RIT (Relevé d'Identité Titres).

## Partie 5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

- Recopiez à l'endroit indiqué le montant total (MT) de votre souscription ainsi que le montant des droits d'entrée (MDE) que vous avez calculé dans le tableau de la partie 3 « Souscription ».

## Partie 7. Signature

- Le bulletin de souscription doit être daté et signé ;
- Si le règlement est effectué par chèque, la date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie 7 ;
- Le chèque **ne peut pas être émis d'un compte professionnel** et doit être **libellé à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018**.

### POUR NE RIEN OUBLIER

**Vérifiez que vous avez complété toute la liste ci-contre avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.**

- Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- Le questionnaire de connaissance client dûment complété
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, y compris de téléphone mobile)
- Un chèque à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018 ou une copie de l'ordre de virement le cas échéant
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- Un Relevé de Compte Titres (RIT) si nécessaire

Envoyez nous votre dossier de souscription complet à l'adresse suivante :



Patrimonial.fr  
25 avenue Pierre 1er de Serbie  
75116 PARIS

FIP

**123HORIZON PME  
2018**

...  
Dossier de  
souscription

OFFRE IR  
2018 - 2019

**123**  
INVESTMENT  
MANAGERS

MONEY IN MOTION



### 1. Identification du Souscripteur

( Déjà client 123 Investment Managers  Oui  Non )

	Souscripteur	Co-Souscripteur
<input type="checkbox"/> M.	Nom	_____
<input type="checkbox"/> Mme	Nom de naissance	_____
<input type="checkbox"/> M. et Mme	Prénom	_____
	Né(e) le	_____
	A _____ Dép _____	_____ Dép _____
	Nationalité	_____
	Tel	_____
	E-mail	_____
	Adresse Fiscale	_____
	Code Postal _____ Ville _____	_____

**Joindre  
obligatoirement  
la copie d'une pièce  
d'identité en cours  
de validité de chaque  
souscripteur.**

### Attestation de résidence fiscale

J'atteste que je suis résident fiscal de : \_\_\_\_\_

Code NIF (obligatoire) \_\_\_\_\_

123 Investment Managers ne traitera pas les souscriptions de US Persons

J'atteste que je suis US Persons  Oui  Non

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « attestation de résidence fiscale » sont exacts et conformes à la réalité et je m'engage à informer 123 IM par écrit dans les meilleurs délais de tout changement qui pourrait affecter cette attestation fiscale.

Fait en France à : \_\_\_\_\_ Fait en France à : \_\_\_\_\_  
Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature Signature

### 2. Engagements du Souscripteur

Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Horizon PME 2018 (ci-après dénommé le « Fonds ») dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier. Je reconnais avoir reçu le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds.

#### Réduction d'Impôt sur le Revenu (« IR »)

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu ; (ii) je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant leur souscription ; (iii) je déclare être informé(e) que la réduction d'IR est plafonnée à 4 320 euros pour un contribuable marié ou pacsé et soumis à une imposition commune et à 2 160 euros pour un contribuable célibataire (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF).

#### Exonération d'Impôt sur le Revenu des produits distribués par le Fonds et des plus-values réalisées lors de la cession ou du rachat des parts du Fonds

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'IR prévue à l'article 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- j'opte pour le rempli des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts A ;
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ;
- je m'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- je m'engage à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de mes parts.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant notamment aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du CMF.

Je reconnais irrévocablement :

- comprendre et accepter les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel, après avoir renseigné, le cas échéant, le Profil Investisseur, par lequel mon conseiller financier s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière ;
- que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds (soit pendant une durée de 6 ans prenant fin le 30 juin 2024, prorogeable trois fois un an, sur décision de la société de gestion du Fonds, jusqu'au 30 juin 2027) ;
- avoir conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A, soit jusqu'au 30 juin 2024 ;
- avoir été informé(e) des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Tableau récapitulatif présentant les autres Fonds de capital investissement (FCPI/FIP) d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 31 décembre 2017

Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FCPI			2008	FIP 123Transmission (N.A. liquidation)	31-mars-11	2012	FIP 123Patrimoine 2012 (82,78%)	28-déc-14
2006	FCPI 123MultiNova IV (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2009	FIP 123Capital PME II (N.A. liquidation)	06-mai-11	2013	FIP 123IF 2013 (100,68%)	17-janv-16
2008	FCPI 123MultiCap (N.A. pré-liquidation)	31-mars-11	2009	FIP Premium PME II (N.A. liquidation)	30-sept-11	2013	FIP 123IR 2013 (60,72%)	20-juil-16
2014	FCPI 123MultiNova V (68,42%)	03-juin-18	2009	FIP Energies Solaires (N.A. pré-liquidation)	31-déc-11	2013	FIP 123Patrimoine 2013 (100,23%)	30-juin-16
2016	FCPI 123MultiNova VI (N.A. en cours de levée)	30-juin-20	2009	FIP Energies Solaires II (N.A. pré-liquidation)	15-déc-11	2014	FIP 123IF 2014 (100,28%)	30-juin-17
FIP			2009	FIP 123Multi-Energies (N.A. pré-liquidation)	10-nov-11	2014	FIP Solidaire MAIF 2014 (90,32%)	31-déc-17
2004	FIP 123Expansion (N.A. liquidation)	31-mars-08	2010	FIP 123Multi-Energies II (N.A. pré-liquidation)	05-nov-12	2014	FIP 123Patrimoine III (100,45%)	31-déc-17
2006	FIP 123Expansion II (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2011	FIP 123Capitalisation II (N.A. liquidation)	30-avr-13	2015	FIP 123France Opportunités II (24,74%)	31-déc-18
2006	FIP Energies Nouvelles (N.A. liquidation)	31-mars-09	2011	FIP 123Capitalisation III (N.A. liquidation)	30-avr-13	2015	FIP 123France Opportunités III (79,10%)	31-déc-19
2007	FIP Energies Nouvelles II (N.A. liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Patrimoine (N.A. liquidation)	18-nov-13	2015	FIP Solidaire MAIF 2015 (78,83%)	31-déc-18
2007	FIP Energies Nouvelles Méditerranée (N.A. liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Patrimoine II (N.A. liquidation)	30-déc-13	2015	FIP Solidaire MAIF 2016 (51,53%)	31-déc-19
2007	FIP Premium PME (N.A. liquidation)	31-mars-10	2012	FIP 123IF 2012 (100,02%)	22-mai-14	2017	FIP Solidaire MAIF 2017 (N.A. en cours de levée)	31-déc-20
2007	FIP 123Expansion III (N.A. liquidation)	31-mars-10	2012	FIP 123Capitalisation 2012 (100,48%)	30-mai-14	2017	FIP 123Horizon PME 2017 (N.A. en cours de levée)	31-déc-20
2008	FIP 123Capital PME (N.A. liquidation)	30-avr-11	2012	FIP 123IR 2012 (80,45%)	14-nov-14	2018	FIP 123Horizon PME 2018 (N.A. en cours de levée)	31-déc-21

### 3. Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

SOUSCRIPTION	
Nombre de parts souscrites dans le Fonds (NP)	_____, <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (A)
Prix de la part (en euros)	1, 0 0 €
Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00 €	_____, <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> € (B)
Nombre de parts effectivement souscrites par le souscripteur (min. 1.000 parts et uniquement un nombre de parts entières)	
Montant de la souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.	
DROITS D'ENTRÉE	
Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %	2, 0 0 % (C)
<i>Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de 5,00%.</i>	
Montant des droits d'entrée prélevés (MDE) en euros	= (B) x (C) _____ € (D)
Pourcentage des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription et assis sur le montant de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur.	
Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.	
SOUSCRIPTION TOTALE	
Montant total de la souscription (MT) en euros	= (B) + (D) _____ €
Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.	

### 4. Règlement et livraison des parts

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018 ou par virement (rayer la mention inutile, RIB communiqué sur demande), pour un montant total de :

SOMME A ECRIRE EN TOUTES LETTRES \_\_\_\_\_ €

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire RBC Investor Services Bank France et cela sans frais ni droits de garde (*choix pris par défaut*).
- Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. S'agissant de la réduction d'IR : cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera à joindre à la déclaration des revenus de 2018 pour bénéficiaire de la réduction d'IR en 2019.

### 5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total (MT) de ..... euros, qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de .....euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,8889 % (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,4222 % (TMFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit après le 30 juin 2024, prorogable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2027.

### 6. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B et paiement de l'Attribution Prioritaire (RM). Les gérants perçoivent l'Attribution d'Égalisation et le carried interest proprement dit.

### 7. Signature

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Fait en France à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

**FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION, LE 2<sup>ÈME</sup> EST À CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3<sup>ÈME</sup> PAR LE CONSEILLER.**

#### Avertissement :

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 ans soit jusqu'au 30 juin 2024, pouvant aller en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2027, sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.